

MAURICE PELLETIER, s.j.

GUILLAUME PELLETIER
1598 - 1657
et son fils Jean

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE



MONTRÉAL • 1976

**GUILLAUME PELLETIER (1598 - 1657)
et son fils Jean**

Maurice PELLETIER, s.j. (2168)

GUILLAUME PELLETIER était originaire du *Perche*, cette ancienne province de France, que limitaient principalement la Normandie, le Maine et la Beauce, et qui est devenue le département actuel de l'Orne. De façon plus circonscrite encore, la petite patrie de Guillaume est devenue aujourd'hui le canton de *Tourouvre*, dans l'arrondissement de Mortagny. Le Perche fut le pays d'origine de nombreux Canadiens : les Aubin, Brunet, Giguère, Gagnon, Lambert, Lessard, Mercier, Paradis, Pelletier, Poulain, Prévost, Rouleau, Rousseau, Tremblay, etc. Plus de cinquante familles sont parties de là pour le Canada au XVII^e siècle. Des artisans, des bûcherons, des laboureurs.

A cinq kilomètres au nord de Tourouvre, le chef-lieu, à mi-chemin de l'abbaye de la Trappe, se trouve *Brésolettes*, le plus petit bourg du canton. Tout près, coule la rivière Avre, dont les eaux alimentent aujourd'hui Paris. "L'Avre qui a formé la vallée s'élargit souvent pour former des étangs à "vocation industrielle" : une forge était déjà alimentée par l'étang "de la Forge" à la hauteur du bourg de Brésolettes; la fonderie, par celui de Con-turbie, les fourneaux de fabrication du fer par l'étang dit "du Fourneau" (1). Au XVII^e siècle, ce coin du Perche était une région de charbonniers, de ferronniers et de bûcherons.

Naissance à Brésolettes

C'est à Brésolettes qu'est né Guillaume Pelletier, en 1598. Il était fils d'Eloy Pelletier et de Françoise Matte. Les archives de l'époque, scrutées par Madame Pierre Montagne (2), nous apprennent que plusieurs Pelletier habitaient Brésolettes, dont Mathieu, Jean, Laurent, etc. Mais comme nous

(1) Pierre Montagne, *Le Perche des Canadiens*, dans *Les Cahiers percherons*, 2^e trimestre, 1974.

(2) Madame Pierre Montagne, *Tourouvre et les Juchereau*, Québec, 1965.

ignorons tout de l'arbre familial d'Eloy, nous ne pouvons que présumer qu'ils étaient ses parents. Eloy est marchand de bois. Nous en sommes informés par un acte du 7 mars 1616, par lequel il s'engageait à "payer à honnête homme Macé Pichon, demeurant à Tourouvre, 20 livres pour le bois vendu et livré la veille". Peut-être était-il aussi charbonnier (comme le sera son fils). A notre connaissance, Eloy avait un autre fils, Antoine. Cette fois, ce sont les archives canadiennes (Mgr Tanquay) qui nous l'apprennent. Il traversa en Nouvelle-France avec Guillaume. A moins qu'il ne fût veuf au moment du départ, Antoine devait être plus jeune que Guillaume, étant donné que lui, il ne se maria qu'en Canada, en 1647, alors que Guillaume traversa avec son épouse.

Mariage à Tourouvre

Partant de Brésolettes, en direction sud, le voyageur, sorti de la Forêt du Perche, parvient à Tourouvre. Situé sur les Collines du Perche, ce bourg de quelque 1500 habitants, a été partiellement reconstruit après avoir été en partie saccagé par les Allemands au moment de la libération. Les pèlerins canadiens aiment s'y rendre pour visiter en particulier son église, toujours intacte, dont deux vitraux commémorent respectivement le départ de Julien Mercier et la visite d'un de ses plus illustres descendants, Honoré Mercier, alors premier ministre du Québec. Dans le chœur, des plaques rappellent les départs d'autres émigrants au XVIIe siècle, en particulier des frères Gagnon.

C'est dans cette église de Saint-Aubin de Tourouvre que "le mariage fut célébré entre Guillaume Le Pelletier de la paroisse de Brésolettes et Michelle Mabile, fille de Guillaume de cette paroisse, le 12e jour des mois et an que dessus (février 1619)". L'acte de mariage ne mentionne pas le nom de la mère de Michelle; elle s'appelait Etiennette Monhée. Michelle avait une soeur, Madeleine, épouse de Jean Rousseau, et un frère, Claude, époux de Michelle Bahère. Les Mabile, comme les Rousseau d'ailleurs, ne demeurent pas dans le bourg principal de Tourouvre, mais, tout près, dans le village dit de La Gazerie.

La Gazerie

Qui prend femme prend pays. Guillaume s'établit à *La Gazerie*, dans la commune de Tourouvre. Il importe de rappeler ici un trait de la géographie municipale du Perche. Une commune comprend d'abord l'agglomération principale qui est le *bourg*, où sont situées les maisons les plus nombreuses, la mairie et l'église. Mais, parties intégrantes de la même commune, il y a, disséminés autour du bourg, les différents *villages* (lieux-dits), ne comprenant chacun que quelques maisons, et portant ordinairement le nom du premier habitant. Ainsi, autour de Tourouvre sont les villages de La

Giguerrerie (Giguère), de La Grandinière (Grandin), de La Gagnonnière (Gagnon), etc. Au nord, il y a La Gazerie. Guillaume est sans doute amené à y habiter parce que c'est là que résidaient sa femme, Michelle Mabile, et son beau-frère, Jean Rousseau.

Marchand charbonnier

Comme son père Eloy, Guillaume est marchand, marchand charbonnier. Un acte de 1630 en témoigne : "Macé Guyot (. . .) cède à Jehan Maunoury et Guillaume Pelletier, marchands charbonniers, demeurant audit Tourouvre, 106 cordes de bois à faire charbon. En échange Maunoury et Pelletier livreront 175 pipes de charbon et donneront 4 pistoles d'or". Peut-être, en outre, exerce-t-il plusieurs autres métiers. Du moins, c'est ainsi que, plus tard, en 1646, il sera décrit par le *Journal des Jésuites* de Québec : "déserteur (défricheur), scieur de long, charpentier, charbonnier, etc.". Le rédacteur du *Journal* ne complète même pas la liste de ses métiers ! Tous des métiers qui ont trait à l'usage du bois. Guillaume a donc été marqué par Brésolettes, son patelin natal, région des "charbonniers, des feronniers et des bûcherons". Et rien d'étonnant que, à Tourouvre, il ait choisi de vivre dans le village de La Gazerie "où logeaient les ouvriers travaillant à la forêt et à la verrerie" (3).

Ses enfants

Après le P. A. Godbout, Mme Pierre Montagne n'a pas retracé dans les archives de Tourouvre plus de trois enfants issus du ménage Pelletier-Mabile : *Claude*, né le 11 février 1622, recevant son nom de son parrain, Claude Mabile, oncle maternel; *Guillaume*, né le 26 février 1624; et *Jean*, né le 12 juin 1627, dont le parrain fut Jehan Loyseau, et la marraine, Michelle Bahère, femme de Claude Mabile. Mgr Tanguay parle également d'une fille, *Marie*, qui aurait épousé Julien Perreault en 1647. Il semble faire erreur, confondant sans doute avec cette Marie, fille de Jean Pelletier et de Marie Labre, qui, en 1647 également, épousa un certain Julien Petau.

Les deux fils aînés de Guillaume, Claude et Guillaume (II), sont apparemment morts en bas âge. Plus de trace d'eux. Au moment de partir pour le Canada, Guillaume et sa femme disposent de leurs biens, comme nous le verrons, sans faire aucune mention de ces deux enfants. Et seul Jean, le benjamin, s'embarque avec eux.

Le "Gohloteur"

Guillaume Pelletier avait un surnom. L'avait-il déjà en France ? Lui a-t-il été donné au Canada seulement ? Nous l'ignorons. Le *Journal des*

(3) Pierre Montagne, op. cit.

Jésuites, pour la première fois, en 1646, en fait état en parlant du “Gobloteur, nommé Guillaume Pelletier”. Nous avons essayé de découvrir le sens de ce vieux mot qui ne s’est pas perpétué dans la langue française. D’après le *Dictionnaire de Trévoux* (1762), on disait au 18^e siècle encore : “gobeloteur”. Venant du mot “gobelot” ou “gobelet” (vase à boire), “gobeloteur” signifiait : qui boit souvent, à petits coups et, par extension, qui aime rire et chanter. L’élision du “e” muet, à l’intérieur du mot, fréquente en français (du moins dans la prononciation), engendre facilement le mot “gobloteur”. La version anglaise du *Journal des Jésuites* traduit par “Tippler” (ivrogne). Mais, même si elle confirme nos conclusions, la traduction nous semble manquer de nuance ! Nous préférons, conformément à *Trévoux*, reconnaître dans le “gobloteur” le gai luron qui aime boire, rire et chanter. Nous retrouvons également ce mot dans le *Dictionnaire Général de la Langue Française au Canada* (Bélisle).

Guillaume Pelletier transmettra ce surnom à quelques descendants. D’abord à son fils Jean. Léon Roy, dans son histoire des terres de l’île d’Orléans (4), parle de Jean *Pelletier-Gobloteux*, propriétaire de la terre no 53 de la paroisse Saint-Pierre. Cette terre, passée ensuite au petit-fils de Guillaume, René, étant alors située entre celle d’un nommé René Goubleau et celle de Jacques Nolin, Roy commente ainsi : “Nous croyons que ce René *Goubleau* était tout simplement René Pelletier lui-même, dont le père, Jean Pelletier (1627-1698) était surnommé : *le Goblot(eux)*”. A notre connaissance, ce surnom est disparu sans laisser de trace dans les noms de famille du Canada français.

Emigration au Canada

C’est encore Madame Pierre Montagne (op. cit.) qui éclaire cet autre épisode de la vie de Guillaume Pelletier en nous aidant à préciser la date de son départ pour le Canada.

Malgré l’absence d’actes écrits qui l’attestent explicitement, il paraît évident que Guillaume Pelletier, comme beaucoup de ses compatriotes, est venu en Canada pour répondre à l’appel de Robert Giffard, premier artisan du peuplement canadien par l’émigration percheronne. De façon plus immédiate, il dut s’engager envers l’un des frères Juchereau, directement, ou par l’intermédiaire de leur représentant. Rappelons que Noël et Jean Juchereau, associés de Giffard, membres de la Compagnie des Cent-Associés, multipliaient à cette époque leurs voyages de recrutement entre le Canada et le Perche. Quand ils étaient absents, leur demi-frère, Pierre Juchereau, recevait en leur nom les contrats d’engagement.

(4) Léon Roy, *Les terres de Saint-Pierre, Ile d’Orléans*, dans *Rapport de l’Archiviste de la Province de Québec*, 1953-1955, p. 3-69.

Dès 1634, date de la première émigration percheronne à Beauport, Noël est lui-même du voyage. Les Juchereau font déjà du recrutement. Mais à l'exception de Jean Guyon et de Zacharie Cloutier, qui sont du groupe, les premiers émigrants n'ont pas laissé de contrats écrits de leurs engagements. Jusqu'en 1646, année à partir de laquelle les archives ont conservé tous les contrats écrits, Mme Pierre Montagne est d'avis que les engagements se faisaient verbalement et sous seings privés. Donc pas de document écrit qui nous dise par qui Guillaume Pelletier a été engagé, ni surtout à quelle date il l'a été. Heureusement, d'autres actes notariés ont été trouvés par Madame Montagne qui, implicitement, nous renseignent de façon étonnamment précise sur la date de son départ.

En effet, le 8 mars 1641, "Guillaume Pelletier et Michelle Mabile, résidant à La Gazerie, vendent un boisseau de terre à Robert Loyseau, baillant à titre de ferme pour cinq ans à Jean Rousseau, leur beau-frère, toutes les maisons et tous les héritages appartenant à ladite femme Pelletier et ceux devant lui venir des successions de défunts Guillaume Mabile et Etiennette Monhée, ses père et mère, pour en jouir par ledit Rousseau durant ledit temps, moyennant 15 livres qu'ils ont reçues auparavant et dont ils quittent Jean Rousseau".

Le contexte est clair. Une évidence se dégage de ces dispositions prises devant notaire par le ménage Pelletier : ils vont partir. Ils disposent de tout : maisons, héritages et successions. Il semble que ce soient des obligations d'ordre familial qui les aient empêchés de le faire plus tôt. Maintenant que les vieux parents de Michelle sont morts, ils peuvent partir. Et ils prennent leurs dispositions pour cinq ans. C'est la durée assez ordinaire des engagements de ceux qui partent pour servir en Nouvelle-France. En effet, des engagements écrits qui seront pris à partir de 1646, un grand nombre sont pour un service de cinq ans; citons ceux de François Mabile (cousin de Michelle), Pierre Alognon, Nicolas Hublin, Pierre Maheux, Jacques Nourry, Nicolas Rousseau, etc. Ce qui nous semble, dans ces dispositions, indiquer le plus clairement un prochain départ et pour un lieu lointain, c'est que Guillaume et Michelle se nomment un procureur, dans la personne de leur beau-frère, Jean Rousseau, "pour faire lots et partages en leur nom avec Madeleine Mabile, sa femme, et avec Claude Mabile, frère desdites Michelle et Magdeleine, et procéder à la choisie d'iceux". La mort des parents Mabile entraîne inévitablement des questions de succession. Guillaume et Michelle ne restant pas là pour les régler eux-mêmes, Jean Rousseau en est chargé. Comme on est au début de mars, à l'approche du printemps, le départ pour la longue traversée de l'océan ne saurait retarder beaucoup.

A remarquer que dans les dispositions prises par les partants il n'est fait aucunement état de leurs fils aînés, Claude et Guillaume (II) qui, s'ils étaient encore vivants, auraient à cette époque respectivement 19 et 17 ans.

Comme, en outre, il est connu que seul le cadet, Jean, traversera au Canada, il est à présumer que ceux-ci sont décédés.

Nous avons donc tout lieu de conclure raisonnablement que Guillaume Pelletier, sa femme et son fils Jean, alors âgé de 14 ans, sont partis pour le Canada dès le printemps de 1641. Si erreur il y a, elle n'est pas considérable, car un acte notarié établit avec certitude que le 5 octobre de l'année suivante, 1642, les Pelletier sont bel et bien établis en Canada. C'est en effet du Canada que Guillaume, cette année-là, écrit une lettre qu'il confie à Mathurin Gagnon en partance pour le Perche. Cette lettre, Gagnon doit la remettre à Jean Rousseau, le procureur de Guillaume, à Tourouvre, à qui celui-ci enjoint de payer 45 livres de sa part à Me François Choiseau. Ce renseignement fort précieux est fourni par un acte passé le 9 mars 1643, en présence de Me Jean Juchereau, attestant que Jean Rousseau, ayant reçu la lettre, a exécuté l'ordre de son beau-frère maintenant en Canada.

Vraisemblablement Antoine Pelletier, le frère de Guillaume, traversa au Canada en même temps que ce dernier. Dans son *Histoire du Canada* (Vol. I), l'abbé Ferland compte Antoine au nombre des Percherons arrivés entre 1641 et 1666. Et l'on sait, par ailleurs, qu'il est mort aux chutes Montmorency, en 1647.

Engagé ou habitant ?

Même si Guillaume ne semble pas être venu en Canada en vertu d'un engagement écrit, tout indique cependant, comme nous l'avons déjà vu, qu'il n'en fut pas moins un "engagé". Nous voyons une nouvelle indication en ce sens, dans le fait que Guillaume Pelletier, arrivé au pays en 1641, attendra trois ans avant de se porter acquéreur d'une terre. "Le 17 avril 1644, Giffard avait concédé une terre de 6 arpents de front à Martin Grouvel, qu'il vend à l'automne de la même année à Guillaume Pelletier, qui la cède à son frère, Antoine; ce dernier décède en octobre 1647 et la terre devient de nouveau la propriété de Guillaume Pelletier" (5).

Donc Guillaume Pelletier attendit trois années avant de s'acheter une terre. Il est facile de voir là le geste d'un engagé qui décide d'investir dans une propriété ses économies de trois années de service. Et Guillaume semble le faire sans pour autant, mettre fin à son état d'homme à gages, puisque, au lieu d'occuper cette terre, il la cède immédiatement (à rentes ou à fermage ?) à son frère, Antoine. Et seule la mort d'Antoine, en 1647, semble le décider enfin de s'établir sur sa propriété, sans doute pour l'exploiter lui-même.

(5) Marcel Trudel, *Le Terrier du Saint-Laurent en 1663*. Edit. Université d'Ottawa, 1972, p. 89.

L'homme aux cent métiers

On peut donc croire que Guillaume servit la cause de la colonisation en premier lieu comme artisan aux nombreux métiers. C'était, d'ailleurs, dans le prolongement de ses antécédents en France. Son bourg natal, rappelons-le, était au coeur d'une région de "charbonniers, de ferronniers et de bûcherons". Il avait vécu à La Gazerie, village de bûcherons et de verriers. Son occupation connue était celle de marchand charbonnier. Or la colonie naissante avait besoin autant d'artisans que de défricheurs. Les contrats écrits des Tourouvrais le confirment. Parmi les "engagés", il y a, bien sûr, des laboureurs, tels Jacques Poupar, René Vigneron, Mathieu Trut; mais relativement moins nombreux que ceux qui sont "manoeuvres" de leur état : Antoine Mery, Mathurin Provos, Jacques le Roy, Julien Mercier, Pierre Alognon, etc. Plus nombreux sont les artisans; scieurs de long : François Mabilie (parent de Guillaume Pelletier) et Jean Margat; sergetiers : Pierre de Montchavreul et Jehan Théhard; serrurier : Martin Huan; forgeron : Jean Chemin; fondeur : Pierre Pitot; chargeur de fourneau : Martin Cosnard, etc.

En résumé, même s'il le fut uniquement par contrat oral et sous seing privé, Guillaume Pelletier était un engagé. Nous estimons que c'est l'homme de métier qui s'engagea en 1641. A cette époque, tout était en construction dans la région de Québec. Pour ne parler que des Jésuites, leur *Journal* nous apprend qu'ils étaient à construire une résidence et une église paroissiale. Ne seraient-ils pas de ceux qui auraient retenu les services de Guillaume Pelletier ? En tout cas, ils semblent particulièrement bien connaître celui que, dans ce même *Journal*, ils identifient comme "scieur de long, charpentier, charbonnier, etc."

A Beauport

En 1647, Guillaume Pelletier reprend possession de la terre qu'il avait cédée à son frère, Antoine. Le voisinage des chutes Montmorency n'avait pas été favorable à ce dernier. Se faisait-il un sport de s'en approcher dangereusement dans son frêle canot ? Le mercredi 3 octobre 1647, "Antoine Peltier, frère de Guillaume Peltier dit Goblotteur (s'est) noyé d'un canot renversé à l'eau près de sa maison au Sault de Montmorency" (6). L'épreuve dut être rude pour Guillaume. Elle le fut certes davantage pour Françoise Morin qu'il venait tout juste d'épouser, le 17 août précédent. Il fut inhumé par le Père Vincent, jésuite. Mort sans enfant, Antoine ne laissa donc pas de descendance canadienne.

En quoi consistait la terre de Guillaume Pelletier à Beauport ? Une terre de six arpents de front sur le fleuve, avec une profondeur limitée à la

(6) Léon Roy, *Les Terres de la Grande-Anse*, Lévis, 1951. L'auteur semble citer ici l'acte d'inhumation d'Antoine.

rivière Montmorency (environ 34 arpents). Donc un domaine de superficie assez réduite. En effet, à cause de la façon particulière dont Giffard avait choisi d'orienter ses terres en censive, celles-ci étaient limitées au sud par le fleuve et au nord par la rivière Montmorency. Et comme les deux cours d'eau se rapprochent pour se rejoindre à l'extrémité est de la seigneurie, la première terre, près des chutes, n'a que vingt arpents de profondeur. Celle de Guillaume Pelletier, qui est la deuxième, a une profondeur de trente-quatre arpents environ. Et ainsi de suite, jusqu'à la terre de Jean Langlois qui est profonde de cent seize arpents (7).

Précisons davantage la localisation de la terre de Guillaume Pelletier. Près de la rivière Montmorency, à l'ouest de celle-ci, il y a une première terre de trois arpents de front, qui ne sera concédée à François Hébert qu'en 1656, qui la vendra à Charles Courtois en 1658, qui la vendra à Charles Cadieu en 1661. Donc la terre de Guillaume, qui est voisine, n'est qu'à trois arpents à l'ouest de la rivière Montmorency. Jusqu'en 1656, il n'y a pas de censitaire entre sa terre et la rivière. Aujourd'hui, ce territoire fait partie de celui de la paroisse de Courville, détachée de Beauport. La maison Montmorency (l'ancienne Kent House) occuperait donc aujourd'hui l'extrémité nord de l'ancienne propriété de Guillaume Pelletier.

Guillaume ne conserva pas la totalité de son domaine. En 1655 (et peut-être avant), Jean Mignaux est propriétaire de deux arpents de front, pris sur la partie est de la terre de Guillaume. Celui-ci ne resta donc propriétaire que d'une terre de quatre arpents de front.

De Guillaume Pelletier, habitant de Beauport, nous savons peu de chose. En 1646, son fils, Jean, âgé de 19 ans, l'avait quitté pour se mettre au service des Jésuites, comme "donné" (8). En 1647, au moment où il occupe sa terre de Beauport, Jean est probablement revenu habiter avec lui. Chose certaine, en 1649, Jean, ayant épousé la toute jeune Anne Langlois, s'installa chez son père dont il était le seul héritier. Cinq ans après seulement, la jeune épouse procurera à Guillaume la joie de connaître le premier rejeton de la branche canadienne des Pelletier de Tourouvre : Noël (1654). Du vivant de Guillaume, Jean lui donnera aussi une petite-fille: Anne (1656).

Le citoyen respecté

Une fois de plus, c'est le *Journal des Jésuites* qui nous informe : en date du 9 août 1653, Guillaume Pelletier est nommé *syndic* adjoint de la *Communauté des Habitants* pour représenter la région de Beauport. On comprend que les Jésuites en parlent, compte tenu de leur rôle prépondérant

(7) Voir à ce sujet Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial*, pp. 165, 166.

(8) L'Institut Drouin a prétendu à tort que Guillaume lui-même a été "serviteur" des Jésuites. Il s'agit plutôt de son fils Jean.

dans cette Communauté. C'est un grand honneur pour Guillaume en même temps qu'une marque d'estime que lui manifestent ses concitoyens de Beauport.

Prétendant que la Compagnie des Cent-Associés a failli à son mandat, deux notables de Québec, Pierre le Gardeur de Repentigny et Noël Juchereau, conçoivent l'idée de fonder une société canadienne, sorte de subsidiaire mercantile de la Compagnie mère : la Communauté des Habitants de la Nouvelle-France. Le but recherché : garder au pays les profits de la traite au grand bénéfice du peuplement et de l'évangélisation. Une organisation originale, au caractère à la fois économique et politique, dont l'inspiration ne manque pas de saveur démocratique. En principe, elle est composée de la communauté de "tous les habitants chefs de famille" qui, pour veiller à leurs intérêts au sein du conseil, ont le droit d'élire des représentants qui y siègent en leur nom : ce sont les *syndics*.

C'est l'honneur qui échoit à Guillaume Pelletier en 1653 : ses congénères marquent l'estime dans laquelle ils le tiennent en l'élisant pour représenter les habitants de Beauport.

Guillaume Pelletier n'a donc pas servi la colonie uniquement par le travail de ses bras, productif sans doute, mais effacé, plus ou moins anonyme. Il semble avoir contribué activement à la vie économique et, jusqu'à un certain degré, politique, de la jeune communauté. D'ailleurs, il n'était pas dépourvu d'instruction : il avait une "bonne signature", prend la peine de noter Madame Montagne qui a déchiffré celle-ci dans les pièces d'archives de Tourouvre. Et son expérience d'ancien marchand l'a sans doute habilité à surveiller les intérêts des Habitants au sein d'une organisation dont l'activité économique première était de gérer la traite des fourrures.

Sa mort

Quatre ans après cette nomination, Guillaume Pelletier meurt chez lui, à Beauport. Le 28 novembre 1657, il est inhumé à Québec, à 59 ans.

Sa femme aussi, Michelle Mabile, mourra à Beauport et sera enterrée à Québec, huit ans plus tard, le 21 janvier 1665, à l'âge de 73 ans.

A sa mort, Guillaume ne laisse pas une descendance canadienne très nombreuse : son fils, Jean, ne lui a encore donné que deux petits enfants. Mais Jean et sa jeune épouse, Anne Langlois, porteront à sept le nombre de leur progéniture (sans compter deux enfants morts à leur naissance). Tous, à l'exception d'un, naîtront dans cette maison de Beauport que Jean a reçue en héritage de son père.

La suite de l'histoire est celle de Jean.

JEAN PELLETIER (1627-1698)

L'ancêtre "canadien"

Guillaume Pelletier (1598-1657), dont la femme, Michelle Mabile (1592-1667), avait déjà 48 ans, quand le couple arriva au Canada en 1641, ne laissa pas d'héritier de naissance canadienne. C'est son fils, Jean, venu avec ses parents de France, qui perpétuera son nom au Canada.

Quoique de naissance française, Jean Pelletier mérite d'être considéré comme le premier ancêtre "canadien" de cette branche des Pelletier qui s'est abondamment ramifiée au Canada, particulièrement dans la région de Québec, et plus encore dans celle du "bas du fleuve". Arrivé au pays à quatorze ans, telle une jeune pousse importée et transplantée en pays étranger, c'est en terre canadienne qu'il prit définitivement racine.

Sa naissance

Retournons à Tourouvre, chef-lieu de canton (arrondissement de Mortagne), dans le département actuel de l'Orne et l'ancienne province du Perche. Son père et sa mère s'étant établis, un peu au nord du bourg principal de Tourouvre, dans le petit village (lieu-dit) de La Gazerie, c'est dans l'église Saint-Aubin de Tourouvre que "le 12 dudit mois (juin 1627) Jehan, fils de Guillaume Pelletier et de Madeleine Mabile, sa femme, fut baptisé. Le parrain fut Jean Loyseau, fils de Robert, sa marraine : Michelle Bahère, femme de Claude Mabile". Deux frères, nés avant lui, Claude (1622) et Guillaume (1624) semblent être morts en bas âge.

Quand Jean s'embarque pour émigrer au Canada avec ses parents et son oncle, Antoine, en 1641, il a 14 ans. L'adolescent goûte sans doute l'aventure de la traversée. Mais une aventure plus grande encore l'attend : s'enraciner dans un pays neuf et croître avec lui.

Le "donné" des Jésuites

De fait, la vie de Jean au Canada tourne vite à l'aventure : il se "donne" aux Jésuites ! En 1646, Jean a dix-neuf ans. Il est assez vieux pour faire équipe avec son père, l'ouvrier, qui, à l'époque, comme il nous est permis de le croire, ne s'étant pas encore établi sur sa terre de Beauport, exerce ses nombreux métiers au service des chantiers de construction de la région. Probablement à Québec où les Pères Jésuites ont établi le centre de leur rayonnement missionnaire. En tout cas, Guillaume et son fils, Jean, semblent oeuvrer dans l'entourage immédiat des Pères. Le P. Jérôme Lalemant écrit dans le *Journal des Jésuites*, au mois d'août 1646 : "Le 28, je partis seul dans un canot pour aller aux 3 Rivières. Je menai avec moi dans une chaloupe 2 hommes et un enfant. L'un des hommes était le fils du

gobloteur (9), nommé Guillaume Pelletier, déserteur (défricheur), scieur de long, charpentier, charbonnier, etc. *Il se donna tout d'un coup*; on promit toutefois à ses parents cent francs pour sa le année, et on ne laissa pas de l'habiller tout de neuf. L'autre était Pierre Boïencha, maçon à 100 livres de gages; son marché par écrit se trouve dans les archives. L'enfant était un nommé Léger, qui était marmiton au fort, âgé de 15 ans" (10). On imagine le contexte, Jean est dans le voisinage des Pères, à leur centre de Québec. Il apprend, peut-être par le Père Lalemant lui-même, le prochain départ de celui-ci pour Trois-Rivières. Spontanément, "tout d'un coup", il s'offre à partir avec lui : il se donne.

Avant de suivre Jean dans son expédition en pays de mission, il importe de rappeler ce que fut le rôle des laïcs qui, à l'époque, se mirent au service des Jésuites. Ils se situaient dans l'une des trois catégories suivantes :

1 — Les "donnés". Manquant de frères coadjuteurs pour s'occuper des travaux domestiques, les Pères avaient créé une catégorie particulière d'aides pour les assister dans les pays de missions. Les "donnés" "étaient intimement associés à la vie même des missionnaires : ils partageaient leurs dangers, leurs fatigues et leurs privations; ils pourvoyaient à leurs besoins; ils leurs servaient de compagnons dans leurs courses apostoliques; ils labouraient la terre; ils élevaient des travaux de défense; au besoin ils marchaient au combat" (11). Au début de l'institution, ils portaient le costume religieux et s'engageaient au célibat. Seule la résiliation de leur contrat par les missionnaires leur rendait la liberté de se marier (12); il en fut ainsi en 1646, quand la consulte (conseil) des Pères approuva unanimement le mariage de Guillaume Couture, jusque-là un donné. Ils doivent évidemment une obéissance aux missionnaires dans l'exécution de leurs travaux. Quant à la pauvreté, ils devaient même disposer de leurs biens. S'opposant à cette formule qui engageait trop l'Ordre, le Supérieur général de Rome supprima l'institution en 1643. Mais le P. Jérôme Lalemant obtint un renversement de cette décision en n'exigeant plus de costume distinctif ni de voeux (du moins extérieurs). En retour des services bénévoles des donnés, les Pères continuèrent de leur assurer vêtements, gîte et couvert.

2 — Les "engagés", comme on le sait, recevaient, en retour de leurs services, une rémunération déterminée. Ainsi, le maçon Pierre Boïencha,

(9) Nous avons déjà parlé de ce surnom de Guillaume Pelletier.

(10) Nous avons modernisé l'orthographe. L'éditeur du *Journal*, dans la table analytique des matières qu'il y joint, réfère à Guillaume lui-même comme étant celui qui accompagna le P. Jérôme Lalemant. Erreur flagrante de lecture qui n'a pas décelée l'Institut Drouin quand il prétend que Guillaume Pelletier a été "serviteur" des Jésuites.

(11) Le Père de Rochemonteix, dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France*.

(12) Jean Côté, *L'Institution des donnés*, dans *Revue d'Histoire de l'Amérique Française* (déc. 1961), p. 349.

comme le rapporte le "Journal", s'engagea par écrit moyennant "100 livres de gages".

3 — Les "enfants" étaient en fait des adolescents. En raison de leur âge, on n'exigeait pas d'eux d'engagement trop personnel, et on les affectait sans doute à des tâches d'apprentis. Ainsi, d'après le texte cité, fut le cas de "l'enfant Léger, qui était marmiton au fort, âgé de 15 ans".

Quant à Jean Pelletier, était-il vraiment de la catégorie des donnés ? Le texte du *Journal* semble l'affirmer clairement. Pourtant, Jean Côté, à qui nous devons une étude très sérieuse sur l'institution des donnés (13), classe Jean Pelletier dans la catégorie des *enfants*. Il semble appuyer sa conclusion principalement sur l'âge de Jean. Selon lui, Jean, en 1646, n'avait que 15 ans, le même âge que l'enfant Léger. Or, il y a là une erreur manifeste. Les registres de Tourouvre, que nous avons cités, attestent clairement que Jean Pelletier est né le 12 juin 1627. En cette année 1646, Jean a donc 19 ans. C'est un homme, d'âge assez mûr pour se donner. Et le texte du *Journal* n'a pas alors à être interprété. Il peut et doit être pris à la lettre. "L'un des hommes était le fils du gobloteur, Guillaume Pelletier" et "il se donna tout d'un coup". C'est pourquoi, d'ailleurs, "on l'habilla tout de neuf", conformément à la pratique des Jésuites envers leurs donnés : ils les prenaient à leur charge. La référence "à ses parents" à qui les Pères promirent "cent francs pour la première année" ne fait pas de Jean un "enfant", mais tout au plus un mineur. Faudrait-il y voir une compensation versée par les Pères à des parents pour qui le départ de leur fils représentait un certain manque à gagner ?

Au Fort Sainte-Marie-des-Hurons

Etablir que Jean Pelletier fut un donné des Jésuites est une chose; conclure que, en tant que tel, il est allé servir dans la Huronie, au bord de la Baie Georgienne, en est une autre. Pour l'époque concernée, l'histoire ne nous a pas conservé de listes (catalogues du personnel) qui fassent l'énumération complète des laïcs affectés à l'oeuvre du Fort Sainte-Marie. Tout au plus une lettre du P. Raguenaud du 1er mai 1647 nous permet de savoir que l'automne précédent (1646) le fort abritait 15 donnés, 5 engagés et 4 enfants. Seuls des rapprochements et recoupements de textes permettent aux historiens de reconstituer avec une certaine exactitude les listes de noms correspondant à chacune de ces catégories.

En ce qui concerne Jean Pelletier, nous n'avons que les renseignements que nous fournit le "Journal des Jésuites dont nous avons déjà cité un extrait. Cet extrait nous a appris que Jean accompagna le P. Lalemant en

(13) Jean Côté, *L'Institution des donnés au Fort Sainte-Marie-des-Hurons*. Thèse de maîtrise en histoire, dont des extraits ont été publiés dans *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*.

partance pour Trois-Rivières. Comme Trois-Rivières était alors une mission importante, on pourrait se croire tout au plus autorisé à comprendre que c'est là que Jean alla servir les Jésuites comme donné. Pourtant une lecture attentive de la suite du récit, même si le nom de Jean Pelletier n'est plus mentionné explicitement, nous permet de conclure que, en 1646, celui-ci ne s'arrêta pas à Trois-Rivières, mais accompagna un convoi de Hurons jusqu'au Fort Sainte-Marie. D'abord un rappel historique. Le P. Lalemant, nommé supérieur à Québec, revenait tout juste de Huronie, où il avait passé sept ans (1638-1645), laissant derrière lui son oeuvre principale : le Fort. Il était soucieux de recruter du personnel pour l'établissement de là-bas. Dans le plaidoyer qu'il avait poursuivi auprès de son supérieur général pour le maintien de l'institution des donnés, il avait surtout fait valoir les services indispensables que ceux-ci rendaient au pays des Hurons. Quant à Trois-Rivières, à une époque où Villemarie était à peine fondée, c'était l'avant-poste d'où partaient les voyages organisés pour aller en Huronie. Pour Jean Pelletier donc, accompagner le P. Lalemant aux Trois-Rivières, c'était franchir la première étape normale pour ceux qui comptaient se rendre en Huronie. Poursuivons la lecture du récit du P. Lalemant.

“Le 26 d'août arriva Pierre Cochon des Hurons, où il avait servi 5 ans; il fut habillé et eut 50 livres. Il apporta la nouvelle de quelques canots hurons, et de la flotte entière qui suivait”. Le P. Lalemant avait donc appris par Cochon la nouvelle de l'arrivée d'un convoi venu de la Huronie. Aussi, le 28, il partit pour Trois-Rivières, *avec trois compagnons* : deux hommes, Bouëncha et Pelletier, et l'enfant, nommé Léger. Manifestement, il allait rencontrer le convoi : “ayant expédié toutes mes lettres pour les Hurons, je revins à Québec”.

Suit un paragraphe dont la lecture critique nous fournit un premier indice sur la destination ultime des trois compagnons du P. Lalemant. “Ceux qui retournèrent (revinrent) cette année des Hurons, furent Pierrot Cochon, Gilles Bacon, Daniel Carteron, Jean Le Mercier, des Groseillers, Racine et *Eustache Lambert*, qui s'était donné et *devait* remonter, en effet *remonta* avec les *susdits susnommés* qui repartiront en Huronie avec Eustache Lambert ? Si l'expression référerait à tous ceux qui, comme lui, étaient revenus cette année-là des Hurons, on ne voit pas pourquoi le P. Lalemant aurait écrit, *au singulier*, que Lambert “devait remonter et en effet remonta”; il aurait été plus logique et plus grammatical de dire, au pluriel, que tous ceux-là *remontèrent* en Huronie avec Lambert. Mais dépassant ce qui n'est encore qu'un indice d'ordre grammatical, une enquête même rapide (14) suffit à démontrer que ce ne sont pas les Cochon, Bacon, Carteron, Le Mercier, des Groseillers et Racine qui sont repartis dans les missions cette

(14) Voir Jean Côté, *op. cit.*, partie encore manuscrite, p. 105.

année-là. Ainsi, par exemple, nous savons déjà que l'enfant Cochon, le 26 août 1646, "reçut un vêtement et 50 livres"; ce règlement de compte signifiait que son service missionnaire était terminé. Le 26 octobre 1646, Bacon passa un contrat d'association avec un nommé Pierre Masse. Le 26 février suivant, Carteron fut présent au mariage de Mathieu Chôret, à La Rochelle, en France. L'élimination est suffisante : les *susnommés* ne sont pas ceux-là.

Qui sont donc les *susnommés*? Heureusement, le P. Lalémant lui-même, dans la suite de son récit, corrigera l'ambiguïté de l'expression : (Le 22 septembre), "avec les Hurons remonta *Eustache et les trois dont j'ai parlé ci-dessus*; item deux veaux et plus de 50 paquets". Il s'agit bien du même Eustache "qui devait remonter" (et des mêmes veaux!). Mais, ce qui est plus important, les "susnommés" sont maintenant mieux identifiés : ils sont *trois*. Or, dans tout ce récit, le Père n'a pas parlé d'un groupe de trois autre que celui de l'engagé *Boïencha*, du donné *Pelletier* et de l'enfant *Léger*. Plus tard, dans le même *Journal*, le P. Lalémant nous fournira une confirmation plus précieuse encore; en 1648 il écrira : "Le 12, vinrent les nouvelles apportées par les Algonquins et les Hurons partis dès l'automne passé (1647) pour hiverner ici (. . .) *Léger*, jeune enfant, arriva en même temps, et demeura à Montréal, *après avoir demeuré environ un an aux Hurons*". Le calcul est facile : pour être demeuré un an en Huronie, il fallait que Léger s'y fût rendu à l'automne 1646. Si Léger était un des trois, les deux autres étaient Boïencha et Pelletier.

Sainte-Marie-des-Hurons

Les Jésuites, évangélisant la Huronie sur les bords de la Baie Georgienne, et trouvant pénible et inhumain de travailler isolés les uns des autres, éparpillés dans les bourgades huronnes, entreprirent, pour améliorer leur sort en même temps que celui de leurs ouailles, le construire le fort qu'ils placèrent sous le vocable de Sainte-Marie. Aujourd'hui ce fort est admirablement restauré, près du Sanctuaire des saints Martyrs canadiens, à Midland, sur les ruines mêmes de l'ancien, et de façon aussi authentique que le permirent les fouilles effectuées et les recherches des archivistes. Les pèlerins peuvent y revivre tout un chapitre de l'histoire de la Nouvelle-France. A l'intérieur d'une palissade qui le protégeait des incursions iroquoises, c'est un établissement français du début de la colonie qui les accueille; maisons conçues à l'euro péenne, étables, entrepôts et grains, ateliers, hôpital, cabanes huronnes, terrains cultivables, aqueduc, tout y est : tout ce qui était nécessaire pour constituer un poste français et autonome, "ne le cédant, à un moment, qu'à Québec" (Roland-J. Auger).

Car, conçu non seulement pour permettre aux missionnaires de revenir périodiquement y renouveler leurs forces physiques et spirituelles dans une vie communautaire décente, mais aussi pour offrir aux Hurons à la fois un

refuge contre les Iroquois et une illustration vivante des bienfaits de la vie vécue à la façon des Blancs, le fort Sainte-Marie ne fut construit et ne vécut que par l'apport d'un fort contingent de laïcs français : des engagés, des donnés et des soldats. Dans une lettre à son supérieur général, le P. Rague-neau nous apprend que le fort hébergeait alors : 11 Pères, 4 Frères coadju-teurs, 23 donnés, 7 serviteurs (engagés), 4 enfants et 8 soldats. "Fondé avant Montréal, Sainte-Marie abrita jusqu'à 66 Européens, soit un cinquième de la population européenne de la Nouvelle-France de l'époque" (15).

Malheureusement, les attaques iroquoises, répétées, décimèrent la Hu-ronie. Laissant sur ce territoire quelques confrères martyrs, les Jésuites furent contraints de le quitter, incendiant eux-mêmes le fort.

C'était en 1649. La même année Jean Pelletier se mariait à Québec.

Mariage difficile à conclure

Aucun document ne permet vraiment de dire quelle fut la durée exacte du séjour de Jean Pelletier en Huronie. Jean Côté, dans l'ouvrage déjà cité, conclut qu'il en serait revenu en 1649 du fait qu'il se maria à Québec cette année-là. Mais, si effectivement Jean Pelletier attendit jusqu'au 9 décembre 1649 pour se marier à Québec, ce n'est pas parce que, jusque-là, il servait en Huronie comme donné; mais parce qu'il lui avait été interdit de se marier plus tôt.

Léon Roy, en effet, parlant de la donation de Jean en 1646, écrit : "Il ne devait pas avoir la vocation. L'année suivante il fiança Anne Langlois" (16). De fait, il voulut se marier cette année-là, 1647; mais il dut attendre encore deux ans. Les lois de l'Eglise l'y contraignirent, car Anne n'avait alors que 10 ans ! Les trois bans, lit-on dans les registres de Notre-Dame de Québec, avaient été publiés par trois jours de fête en juin et en juillet; mais quand le temps de la cérémonie fut arrivé, quelqu'un découvrit l'empêchement canonique. Née le 2 septembre 1647, Anne Langlois n'avait même pas tout à fait ses 10 ans. Il fallut bien attendre l'âge prescrit par le droit canon, soit 12 ans.

Certes les donnés de cette époque, comme nous l'avons vu, n'étaient pas liés par le voeu d'un célibat perpétuel. Les Ursulines admirèrent à leur service des donnés mariés (17). Mais, chez les Jésuites, la permission de se marier résiliait le contrat de "donation". En 1647, par conséquent, Jean Pelletier, ayant tenté de se marier, n'était plus donné. On peut se demander d'ailleurs

(15) Roland-J. Auger, dans *Le Houelet* (avril 1973).

(16) Léon Roy, *Les Terres de la Grande-Anse*, Lévis, 1951, p. 185. Dans les pages qui suivent, nous emprunterons beaucoup à cet ouvrage. Celui-ci, nous dit l'auteur, est le résultat de recherches préalables à un autre ouvrage : une histoire de Guillaume et de Jean Pelletier. Avancé en âge et aveugle, M. Roy renonça à publier cette histoire. C'est dommage.

(17) Jean Côté, *op. cit.*, p. 350.

s'il avait dépassé la période de probation à laquelle étaient soumis les don-
nés. Le P. Lalemant, en effet, pour convaincre son supérieur général, réti-
cent, de maintenir l'institution, y avait introduit une période d'épreuve,
imposé au candidat avant d'être admis à un engagement plus permanent.
Quelle était la durée de cette probation ? Il y a peut-être un élément de
réponse dans le texte du *Journal des Jésuites* où, au sujet de Jean Pelletier,
il est dit qu'une entente fut conclue avec ses parents "pour sa 1^e année" :
c'était vraisemblablement la période d'épreuve. La volonté de se marier ne
pouvait que mettre fin à la dite épreuve. Le 20 décembre 1648, Jean agit
comme parrain au baptême d'un petit frère d'Anne, sa fiancée. On le pré-
nomma Jean.

Ses enfants

Le 9 décembre 1649, Jean Pelletier se mariait à Québec. Le jeune
ménage s'installa chez Guillaume Pelletier, le père de Jean, à Beauport.
Anne elle-même, fille de Noël Langlois et de Françoise Grenier, était de
Beauport. La terre de Noël était la sixième à l'ouest de celle de Guillaume.

N'ayant que douze ans à son mariage, Anne fut cinq ans sans donner
d'enfants à Jean. Ensuite, la cigogne visita le foyer sept fois. Les enfants
furent :

- 1 — *Noël* (1654-1712), futur époux de Marie-Madeleine Mignot en 1674 ;
- 2 — *Anne* (1656-1696), épouse de Guillaume Lizot en 1670 ;
- 3 — *René* (1659-1713), époux de 1) M.-Madeleine Leclerc en 1691,
2) M.-Jeanne Godbout en 1713 ;
- 4 — *Jean* (1663-1739), époux de M.-Anne Huot dit St-Laurent en 1689 ;
- 5 — *Marie* (1667-1727), épouse de 1) Jacques Gerbert en 1686,
2) Mathieu Guillet ;
- 6 — *Charles* (1671-1748), époux de 1) M.-Thérèse Ouellet en 1697 (18),
2) Marie-Barbe Saint-Pierre en 1711 ;
- 7 — *Marie-Charlotte* (1674-1699), épouse d'André Mignier.

A l'exception de Marie, née à l'Île d'Orléans, tous naquirent à Beauport.

Il faut ajouter à cette liste : *Antoine* et *Marie-Delphine*, tous deux
morts à leur naissance.

Citoyen de Beauport

Tout en étant citoyen de Beauport, Jean Pelletier, en 1655, aurait songé
à avoir une propriété dans la basse-ville de Québec. "Un emplacement de
30 pieds de front sur le fleuve, avec une profondeur de 30 pieds, qui s'étend
de la grève à la falaise, (est) concédé le 18 octobre 1655 aux associés Jean
Pelletier dit le gobloteur et René Chevalier; comme Denys de la Trinité n'a

(18) L'auteur de cette monographie descend de ce mariage.

pas de voisins en 1656, nous en concluons que cet emplacement a été abandonné” (19). Il ne s’agirait donc pas d’une terre à cultiver, mais d’un petit emplacement. Jean n’avait probablement pas l’intention d’y résider, mais plutôt d’y établir un commerce. Le document nous parle d’“associés”. La basse-ville, à cette époque, compte peu de résidences. C’est le commerce qui y règne.

Le même document nous apprend que d’autres habitants de Beauport, qui gardent leur terre dans la seigneurie de Giffard, acquièrent des emplacements dans ce coin de la basse-ville : les Guion, les Cloutier, les Cadieu. Il s’agit de cet espace étroit, au pied du Cap Diamant, longé aujourd’hui par la rue Champlain, et où commence le boulevard du même nom.

Mais, rappelons-le, dès 1656, l’emplacement de Jean Pelletier semble avoir été abandonné.

A la mort de son père Guillaume, en 1657, Jean hérita du bien paternel, à Beauport. Fut-il un grand défricheur ? A-t-il été plutôt, à l’instar de son père, un artisan, un homme de métier ? Sa jeunesse, marquée par les voyages, par la traversée de l’océan, par les courses évangéliques à la suite des missionnaires, le préparait mal à la vie du colon sédentaire. Ses futures pérégrinations, qui lui feront changer de terre au moins quatre fois, semblent le confirmer. Pourtant le recensement de 1667 révèle que son lot, alors provisoirement cédé à bail, comptait vingt-cinq arpents en valeur. C’était dans la bonne moyenne. Mais, rappelons-le, cette terre, il en était le troisième occupant, après son père et son oncle Antoine. Combien d’arpents neufs furent l’oeuvre de Jean ?

Séjour à Pile d’Orléans

La famille de Jean Pelletier, en 1665, quittait, momentanément du moins, la terre de Beauport. Une double mortalité semble avoir donné le signal du départ. Le 21 janvier, Jean perdait sa mère, âgée de 73 ans. La même année, c’était le tour d’Anne, sa femme, de perdre sa mère, tuée accidentellement, le 31 octobre. C’est comme si Jean, n’étant plus retenu à Beauport par des obligations de piété filiale, pouvait enfin réaliser un vieux rêve : déménager à l’Île d’Orléans. Il y a déjà deux ans qu’il s’y est fait concéder une terre.

Effectivement, dès le 14 novembre (gr. Vachon), il concédait à titre de rente foncière et à la charge de s’y bâtir dans un an, à Guillaume Lizot, deux arpents de terre de front sur sa concession de Beauport, “à prendre sur le bout de la première côte, bornée d’un côté à Martin Prévost, et d’autre joignant la terre des donateurs”. Un commentaire du P. Lucien Campeau peut éclairer cette transaction. “Les concessions primitives avaient

(19) Marcel Trudel, *Le Terrier du Saint-Laurent et 1663*, p. 142.

souvent 6 arpents de front. Les concessionnaires divisaient ce front en deux ou trois parts, s'en réservant une et cédant le reste à un fils, à un gendre ou à un ami, et cela à *rentes* (. . .). Ainsi le premier concessionnaire s'assurait un revenu annuel fixe, fruit de son investissement primitif en travail (. . .). La capacité de concéder ainsi à *rentes* indique l'enrichissement progressif des premiers défricheurs, en mesure vers 1663 de convertir en revenus fixes les investissements en travail des premières années" (20). Le geste de Jean Pelletier a donc une explication partielle : s'assurer des revenus fixes.

Quant au reste de sa terre, Jean la quitta, mais ne la céda pas à *rentes*. Le recensement de 1667 (alors que Jean est à l'Île d'Orléans) mentionne : "Une habitation à Jean Pelletier, 25 arpents en valeur et 3 bestiaux (occupée par) Robert Galkien, 25 ans, et Guillaume Lizot, 24 ans". D'après Campeau, il y a deux modes de tirer profit d'une terre : la cession à *rentes* et le fermage (21). "(le fermage) était un louage pour un temps déterminé à l'avance, moyennant un paiement annuel au propriétaire". Cédant le reste de sa terre à fermage, Jean s'assure une autre source de revenu. En même temps, il peut recommencer à investir son travail à l'Île d'Orléans.

La nouvelle terre de la famille Pelletier, à l'Île d'Orléans, était située dans l'arrière-fief de la Chevalerie (22). Cette terre avait été concédée à Jean par les frères Juchereau, fils de Jean Juchereau de Maur. Il avait été devancé sur l'Île par ses deux beaux-frères. En effet, Jean Langlois-dit-Boisverdun et Noël Langlois-dit-Traversy, les frères de sa femme, cultivaient les deux terres immédiatement voisines de celle des Pelletier. En 1666, le recensement ne nous dit rien du nombre d'arpents défrichés. Nous apprenons seulement qu'une fille est née depuis 8 jours et n'est pas encore baptisée, et que Jean a un domestique de 17 ans travaillant au mois, Guillaume Lemieux. Le recensement de 1667, lui, nous dit que 5 arpents étaient en valeur.

Retour à Beauport

En cette même année 1667, le 8 décembre, Jean vendait sa terre à son beau-frère, Jean Langlois-dit-Boisverdun, et, au cours du printemps suivant, il ramenait sa famille à Beauport, sur sa première terre (23). Pourquoi ? Nous l'ignorons. Rappelons cependant que la plus grande partie de la terre de Beauport n'avait été cédée que par un contrat de fermage, donc pour un temps déterminé.

(20) Lucien Campeau, S.J., *Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France*, Cahiers d'histoire des Jésuites, no 2, p. 137.

(21) *Ibid.*, p. 135.

(22) Dans la partie ouest de l'actuelle paroisse Saint-Pierre, à peu près vis-à-vis du pont qui relie aujourd'hui l'île à la paroisse de Courville.

(23) Plus tard, un fils de Jean, René, viendra s'installer sur l'ancienne terre de son père à l'Île d'Orléans.

Quant à la tranche de terre qui avait été cédée à rentes à Guillaume Lizot, celui-ci continua de l'occuper; conformément au contrat, il avait dû, au cours de la première année, s'y bâtir maison. C'est sans doute dans cette maison que, deux ans plus tard, Lizot introduira sa jeune épouse, Anne Pelletier, fille de Jean. En effet, en 1669, Me Vachon, notaire, rédigeait le contrat de mariage de sa nièce, Anne Pelletier, avec Guillaume Lizot. Elle se mariait à l'âge de 13 ans, comme sa mère. Telle mère, telle fille !

Quel prestige eut Jean Pelletier dans son milieu ? Le moins que nous puissions dire, c'est qu'il était en confiance auprès de la très influente famille Juchereau. En 1672, en effet, il était chargé par elle d'une mission. Voici en quelles circonstances. En 1670, François Pollet de la Pocatière, mari de Marie-Anne Juchereau, s'était fait concéder un fief dans la Grande-Anse qui deviendra le territoire de La Pocatière; après s'y être fait conduire par Jean Langlois, il avait entrepris de mettre en valeur son domaine. Mais François Pollet, colon isolé, mourait à la tâche le 20 mars 1672. Dès qu'on put mettre à la voile, au printemps, on était venu avertir la famille Juchereau du décès. Comme il fallait faire l'inventaire des biens laissés par le défunt, on chargea Jean Pelletier et Pierre Grosleau de cette tâche. Ce fut peut-être le premier contact de Jean Pelletier avec la Grande-Anse.

En 1674, une deuxième noce était célébrée chez Jean : cette fois, c'était son aîné, Noël, qui épousait Madeleine Mignot. Une autre joie l'attendait : en cette même année, sa femme, Anne, pourtant déjà grand-mère, devenait elle-même mère une dernière fois, en donnant naissance à une fille : Marie-Charlotte.

Escale dans les îles

Père maintenant de sept enfants, dont un tout jeune bébé, Jean semblait destiné à finir ses jours à Beauport, sur la terre qu'il avait héritée de son père. Mais voilà que, en 1675, quittant de nouveau Beauport, il s'embarquait pour l'Ile-aux-Oies. Il partait seul. Sa femme et ses enfants le rejoignirent l'année suivante. Cependant, en 1678, c'est à l'Ile-aux-Grues, à côté, que nous retrouvons sa famille installée sur une terre de 6 arpents de largeur, sur toute la profondeur de l'île, à environ 26 arpents de l'extrémité-est de l'île.

Ce n'est pas toute la famille de Jean qui déménagea dans les îles. Ses aînés, Noël, époux de Madeleine Mignot, et Anne, épouse de Guillaume Lizot, étaient restés à Beauport. En 1676, ceux-ci émigrèrent vers la Grande-Anse, là où Jean avait déjà rempli sa mission d'enquêteur pour le compte des Juchereau.

Quelle influence joue alors sur Jean Pelletier ? Désire-t-il se rapprocher de ses enfants établis à la Grande-Anse ? Il ne séjournera pas plus de quatre ans dans les îles. Vendant sa terre à Guillaume Lemieux, son ancien

engagé à l'Île d'Orléans, et devenu depuis son beau-frère, il s'embarqua pour aller ouvrir une nouvelle terre. Léon Roy remarque que Jean Pelletier aura ainsi possédé et occupé au moins quatre terres avant de se fixer définitivement : "Faut-il l'en féliciter, avec ceux qui ne voient en lui que le vaillant défricheur, ou, au contraire, se demander si son inconstance ne lui fut pas plutôt défavorable ?" Il est vrai que Jean Pelletier, s'il avait résolu de mourir pauvre, ne pouvait pas prendre meilleur moyen d'y arriver. Mais, inconstant ? qui le dira ? Nous pouvons tout au plus constater le fait de ses déplacements consécutifs. Et, en cela, agissait-il autrement que beaucoup de ses contemporains ? (24) La Grande-Anse, au début, sera ainsi peuplée par des colons de Beauport qui étaient déjà bien établis près de Québec. C'est l'époque de l'expansion de la colonie, sous l'impulsion de Talon qui multiplie les concessions de seigneuries nouvelles. Concessionnaires des terres de la Grande-Anse et des environs, les Juchereau veulent les mettre en valeur. Ils sollicitent leurs compatriotes, originaires du Perche comme eux. Et c'était dans le sang des premiers canadiens : ouvrir des terres nouvelles, "faire de la terre neuve". A 52 ans, Jean Pelletier, s'il manquait de constance, ne manquait certes pas de courage. Ce n'est pas tout à côté de ses enfants, rendus à la Grande-Anse, qu'il s'installa pour refaire sa vie, mais dans un fief voisin, celui des Aulnaies, isolé, en pleine forêt, avec un seul voisin, Pierre Saint-Pierre.

La Grande-Anse

Arrêtons-nous-y un instant. En 1672, l'intendant Talon concédait la dernière des quarante-cinq seigneuries qui s'échelonnaient de l'Île Perrot à Kamouraska. A Beauport, près de Québec, les concessions s'étaient succédées les unes aux autres, sur toute la côte de Beaupré et, en face, sur l'Île d'Orléans. Si bien que, en 1670, toutes les meilleures terres du territoire étaient déjà prises. Il fallait donc émigrer plus loin et recommencer en pays neuf. De fait, une émigration importante se produisit de la côte de Beaupré et de l'Île d'Orléans vers la rive sud du Saint-Laurent. Un groupe de colons de Beauport s'embarqua pour la Grande-Anse. Cette région tirait son nom d'une grande baie, allongée, s'étendant entre deux pointes de la rive sud du Fleuve : entre la Pointe-à-l'Original (Rivière-Ouelle) et la Grande-Pointe (Saint-Roch-des-Aulnaies). Longue de plus de trois lieues, cette anse méritait bien le nom qu'on lui donna : la *Grande-Anse*.

Ce territoire divisé en trois seigneuries avait été concédé à Nicolas Juchereau et à ses enfants. Depuis 1656 déjà, Nicolas, sieur de Saint-Denis,

(24) Marcel Trudel, dans *Les débuts du régime seigneurial* (p. 252) donne les explications suivantes de l'instabilité de 60.5% des censitaires : la mentalité d'immigrants, le désir de se regrouper entre parents et amis, le besoin de transformer en argent solide le travail investi dans une terre.

s'était fait concéder par le Gouverneur de Lauzon la seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnaies. En 1672, c'était sa fille, Marie-Anne Juchereau, veuve de François Pollet, sieur de la Combe Pocatière, qui obtenait de l'intendant Talon la concession de la seigneurie voisine : elle lui donna le nom de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Enfin, en 1679, le gouverneur Frontenac accordait à Joseph Juchereau, fils de Nicolas, la seigneurie dite de Saint-Denis. A l'exception de la Rivière-Ouelle, cédée au sieur de la Bouteillerie, tout ce territoire était le domaine de Nicolas Juchereau et de ses enfants.

C'est aux environs des années 1675-1680 que sept colons de Beauport s'étaient établis sur les terres de Marie-Anne Juchereau, à la Pocatière :

- 1 — Noël Pelletier, fils de Jean Pelletier, époux de M.-Madeleine Mignot ;
- 2 — Guillaume Lizot, époux d'Anne Pelletier, fille de Jean ;
- 3 — Nicolas Lebel, époux de Thérèse Mignot ;
- 4 — Jean Mignot, époux de Louise Cloutier, père de M.-Madeleine et de Xaintes ;
- 5 — René Ouellet (qui épousera en secondes noces la veuve de Nicolas Lebel) ;
- 6 — Nicolas Huot-Saint-Laurent, époux de Marie Fayet ;
- 7 — Jean Grondin, époux de Xaintes Mignot.

Les liens de parenté qui unissaient ces colons entre eux ne semblent pas avoir été étrangers à la formation du groupe !

Nous connaissons déjà Guillaume Lizot, gendre de Jean Pelletier. Le 16 mars 1676, Guillaume vendait sa terre de Beauport pour se rendre à Sainte-Anne en compagnie des trois beaux-frères : Noël Pelletier, Nicolas Lebel et Jean Grondin. Guillaume et Anne Pelletier auront neuf enfants. Pendant que Guillaume Lizot s'établissait à l'extrémité ouest de la seigneurie, près de Saint-Roch, Noël Pelletier s'installait à l'autre bout, près de la Rivière-Ouelle. Noël aura huit enfants.

Pionnier de Saint-Roch-des-Aulnaies

Fait étrange, en 1679, Jean Pelletier ne s'établit pas à la Pocatière auprès de ses enfants qui étaient établis dans cette seigneurie depuis trois ans. Il choisit de prendre un lot dans la seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnaies. Il y prend possession d'une terre que lui avait concédée Nicolas Juchereau : 5 arpents de front en pleine forêt vierge. En même temps que lui, un autre colon, Pierre Saint-Pierre, prend la terre voisine.

De fait, commente Léon Roy (op. cit.), Jean Pelletier et Pierre Saint-Pierre furent bel et bien les deux premiers colons de Saint-Roch-des-Aulnaies. Deux ans plus tard, lors du recensement de 1681, commandé par Mgr de Laval, sur tout le territoire de Saint-Roch il n'y avait encore que "deux familles et onze âmes". Et Léon Roy croit avoir établi que pendant une quinzaine d'années ils sont ainsi demeurés les seuls colons de Saint-Roch.

Les deux familles vivaient à environ 15 arpents l'une de l'autre (25). Ce n'est qu'en 1694 qu'un premier voisin, Joseph Ouellet, fils de René, se joindra à eux.

Jean recommençait donc à zéro. Il avait 52 ans. Certes, il n'était pas seul. Il pouvait compter sur l'aide de deux fils en âge de travailler : René, 23 ans, et Jean, 16 ans. Le cadet Charles était trop jeune. Après deux ans, toujours selon le recensement de 1681, Jean avait 5 arpents de terre en valeur; il nourrissait 9 bêtes à cornes, et gardait un fusil. Mais bientôt il perdra l'aide de ses fils, René et Jean.

Dès 1682, en effet, René quittait Saint-Roch pour racheter l'ancienne terre de son père, à l'île d'Orléans. Il sera le seul à ne pas se fixer dans la région du bas du fleuve. En 1686, c'était au tour de Jean de quitter le toit paternel pour s'établir à la Pocatière, voisin de son frère, Noël. Vers 1688, il y épousa Marie-Anne Huot-Saint-Laurent qui lui donna huit enfants. La même année, Jean Pelletier dut également se séparer de sa fille, Marie, qui épousait Jacques Gerbert, de Cap-Saint-Ignace. Il n'avait donc plus avec lui que Charles qui, en 1686, avait 15 ans et Marie-Charlotte, 12 ans. Et Jean vieillissait. Bientôt 60 ans.

On peut facilement imaginer l'isolement de Jean Pelletier, sur sa petite terre, perdue dans la forêt. Plus que deux enfants. Un seul voisin : Pierre Saint-Pierre. Pas de route autre que le fleuve, qui leur permette, à lui et à sa femme, de se rendre visiter leurs enfants et petits-enfants de Sainte-Anne.

Héros de 1690 ?

En 1690, un événement d'ordre militaire mérita aux colons de la Grande-Anse de se signaler par un geste héroïque dont l'histoire nous a conservé le récit. Rappelons qu'en cette année, les navires de Phipps, en provenance de Boston, remontaient le fleuve en direction de Québec avec mandat de conquérir le Canada. Voulant empêcher les ennemis de faire aucun débarquement sur les deux rives du fleuve, le gouverneur Frontenac y dépêcha quelques détachements de miliciens. Mais la Grande-Anse ne reçut pas de protection. C'est alors que le curé de Rivière-Ouelle, l'abbé de Francheville décida d'organiser lui-même la défense de la Grande-Anse. Voici comment l'abbé Casgrain, historien de la Rivière-Ouelle, raconte l'histoire. La flotte de Phipps parut et vint jeter l'ancre en face de la Rivière-Ouelle; plusieurs chaloupes s'en détachèrent et firent force de rames vers le rivage. La petite troupe de l'abbé Francheville, embusquée sur la lisière de la forêt, les attendait. Le débarquement commençait, quand le cri de l'abbé

(25) La terre de Jean Pelletier se trouvait à environ deux milles et demie à l'est de l'église actuelle de Saint-Roch, à l'endroit aujourd'hui appelé Village des Aulnaies, à l'intersection des routes 2 et 20. Ce sont encore de ses descendants qui habitent là.

retentit soudain : feu ! Une grêle de balles vint fondre sur les Bostonnais surpris. Plusieurs furent tués, d'autres blessés grièvement. Déconcertés par cette attaque aussi meurtrière qu'inattendue, les autres regagnèrent en courant les chaloupes. Malgré les ordres des officiers, la panique était générale. Les Américains se hâtèrent de regagner leurs navires.

Jean était-il vraiment au nombre des héros de la Rivière-Ouelle ? On le prétend ordinairement. Mais pas l'abbé Casgrain. Pour dresser sa liste, l'abbé s'appuie sur le recensement de 1681 et sur les registres des nouvelles familles arrivées de 1681 à 1690. Il veut ainsi dénombrer les colons de la Grande-Anse de 1690, qui étaient alors tous paroissiens de l'abbé de Francheville, de Saint-Roch à la Rivière-Ouelle. Il mentionne un Jean Pelletier, époux de Marie-Anne Huot; mais il ne cite pas Jean Pelletier, son père, habitant de Saint-Roch. Il ne semble pas avoir constaté qu'il y avait deux Jean Pelletier. Pourtant il nomme Pierre Saint-Pierre, le voisin de Jean, à Saint-Roch. En 1690, quoique âgé de 62 ans, Jean Pelletier pouvait certes encore faire le coup de feu. Il s'est certainement joint à tous les autres paroissiens, à côté de ses fils.

Sa mort à Sainte-Anne-de-la-Pocatière

De 1690 à 1698, année de sa mort, le nom de Jean Pelletier n'est pas cité dans les documents de l'époque. Il est cependant établi que Jean ne mourut pas à Saint-Roch, mais à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fin février 1698, à l'âge de 71 ans. Nous croyons que Jean, vieilli et malade, ne voulut pas être à charge de son fils cadet, Charles, maintenant d'âge à prendre la relève sur sa terre de Saint-Roch, mais encore tout jeune marié. Charles, en effet, se maria en 1697, en premières noces, avec Marie-Thérèse Ouellet, fille de René Ouellet, dont il aura cinq enfants. Un deuxième mariage avec Marie-Barbe Saint-Pierre portera à quinze le nombre total de ses enfants. Jean jugea sans doute plus approprié de se retirer chez un de ses enfants, à Sainte-Anne. Et comme nous savons par ailleurs que sa veuve, Anne, terminera ses jours chez Noël, c'est sans doute chez ce dernier que Jean mourut aussi. Noël était le fils aîné de Jean; pionnier de Sainte-Anne, bien établi sans doute, il est tout-à-fait plausible qu'il ait été le soutien de son père et de sa mère pendant leurs vieux jours. Mort à Sainte-Anne, Jean fut inhumé à la Rivière-Ouelle, où se trouvaient à l'époque l'unique cimetière et l'unique église de la Grande-Anse.

Quant à Anne Langlois, la veuve de Jean, "la bonne femme Pelletier" comme l'écrivait son curé, l'abbé Bernard de Roqueleyn, elle se rendait le 12 janvier 1704, "à la ferme de Mr Dauteuil, où m'étant venue trouver avec son fils, Charles, à la ferme de Mr Dauteuil, (elle déclarait) avoir vendu à son fils, Charles Pelletier, la portion de terre échue à ladite veuve selon son droit de choisir qu'elle a déclaré avoir pris au nord-est, consistant

en deux arpents et demi de front". (Cf. greffe Janneau, 1710). Elle vendait donc à Charles la part de la terre familiale qui lui était échue en héritage à la mort de Jean. Le même greffe nous dit qu'elle vendit également ses meubles à Charles. Elle est décédée à l'âge de 65 ans, le 16 mars 1704. Elle fut, elle aussi, enterrée dans le cimetière de la Rivière-Ouelle.

Au moment de sa mort, Jean Pelletier avait eu le temps de voir tous ses enfants mariés et établis : Noël, Anne, Jean et Charlotte à La Pocatière, René, à l'Île d'Orléans, et Marie, au Cap-Saint-Ignace. Charles, le plus jeune des garçons, lui avait succédé sur le bien familial à Saint-Roch. A sa mort, on peut évaluer à vingt-six le nombre de ses petits-enfants qui sont alors nés. Il avait même eut la joie de connaître quelques-uns de ses arrière-petits-enfants; Noël, fils de Noël, avait une fille; et Nicolas-Claude Mignot, le fils aîné d'Anne, avait deux enfants déjà.

La branche des Pelletier, venus en 1641 de Tourouvre au Perche, se ramifiait rapidement. □

Ce tiré-à-part est extrait des *Mémoires de la Société Généalogique Canadienne Française*, où il a été publié dans le volume XXVI, no 4, 1975. — Soc. Généal. C.-F., Case postale 335, Station Pl. d'Armes, Montréal, H2Y 3H1.